

**Projet de loi de finances rectificative pour 2010**  
**Seconde partie (suite)**

**Amendement 340**

**M. Nicolas Perruchot.** La réforme des chambres de commerce, qui est entrée en application, a notamment pour effet de les priver d'une partie de leurs recettes initialement prévues.

En effet, l'article 3 de la loi de finances pour 2010 prévoyait qu'en 2010, les ressources des chambres de commerce seraient égales à un pourcentage de la TATP acquittée au titre de 2009. Mais le réseau des chambres de commerce vient de constater un défaut de recouvrement de TACFE d'environ 52 millions d'euros, susceptible de concerner à peu près 1 000 emplois. Il convient donc de trouver les moyens d'appliquer correctement la réforme. Je rappelle, du reste, que l'évolution sera importante au niveau régional et qu'elle nécessitera des moyens identiques.

Cette moindre recette fiscale s'expliquerait par le fait qu'aucune TACFE 2010 n'a été recouvrée auprès des redevables qui ne disposaient localement que d'équipements et biens mobiliers, et ce en contradiction avec la loi de finances. Pour retrouver ces 52 millions d'euros manquants, plusieurs solutions peuvent être proposées. Celle qui est suggérée par cet amendement consiste à supprimer, pour 2010, le prélèvement de France Télécom auquel elles sont assujetties, ce qui permettrait de leur réattribuer 28 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission reconnaît que les chambres de commerce subissent un manque à gagner incontestable de 50 millions. Il faut remédier à ce problème. Or, je crois que le Gouvernement va nous proposer un amendement sur ce sujet.

**M. le président.** La parole est à M. Yves Vandewalle, qui défend un amendement identique n° 366 rectifié.

**M. Yves Vandewalle.** Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur l'explication que vient de donner mon collègue Perruchot, mais il nous faut, en effet, trouver une solution. J'ai lu l'amendement que vous allez nous présenter dans quelques instants : s'il règle, me semble-t-il, le problème pour l'avenir, rien n'est en revanche prévu pour l'année 2010.

**M. François Baroin, ministre.** Le Gouvernement présentera en effet dans un instant un amendement n° 390 portant sur ce problème. Il est donc défavorable aux amendements proposés.

**M. François Baroin, ministre.** Nous sommes bien conscients qu'en raison de la crise économique, le montant de la taxe additionnelle à la CFE pour l'année 2010 est inférieur au montant qui était attendu par les CCI. L'amendement du Gouvernement vise donc à ne pas tenir compte de l'impact de la crise pour le calcul des taxes additionnelles à la CFE et à la CVAE des années 2011 et suivantes. Il s'agit d'un dispositif en « escalier », relativement doux.

Toutefois, une interrogation demeure en ce qui concerne les 50 millions manquants pour 2010. Sur ce sujet, nous poursuivons les discussions, dans la perspective de l'examen du texte au Sénat ou en CMP. Nous avons encore besoin de quelques jours de réflexion.

**M. Nicolas Perruchot.** Sous le bénéfice de l'explication donnée par M. le ministre, je retire l'amendement n° 340 rectifié. Toutefois, comme l'a dit mon collègue Vandewalle, la solution que nous proposons aurait permis de régler le problème dès cette année. J'espère que nous n'aurons pas à y revenir une nouvelle fois, car, au-delà des 50 millions, ce sont des emplois qui sont en jeu.

## Projet de loi de finances rectificative pour 2010

### Seconde partie (suite)

#### Article additionnel après l'article 20

**M. Yves Vandewalle.** J'avais déposé après l'article 31 un amendement qui a été déclaré irrecevable en vertu de l'article 40, et qui concernait le biogazole de synthèse. Ce biocarburant d'excellente qualité est victime d'une distorsion de concurrence car seule la voie de valorisation par estérification des huiles usagées et des huiles animales bénéficie de la double comptabilisation de l'incorporation.

Mon amendement tendait à supprimer cette distorsion de concurrence entre les deux voies de valorisation. Ce ne sera pas possible puisqu'il n'arrivera même pas en discussion dans l'hémicycle mais j'espère, monsieur le ministre, que l'on pourra trouver une solution.

**M. François Baroin, ministre.** Je connais moins bien le biogazole de synthèse. Est-ce un ester de méthyle de colza développé sur les ex-jachères exploitées par les organismes stockeurs pour développer ces filières de biocarburant ? En tout cas, je fais abstraction de ma position personnelle, que chacun connaît, pour défendre celle du Gouvernement, qui est défavorable à une telle disposition.

#### Article 34

**M. Yves Vandewalle.** Nous connaissons tous ici les difficultés que rencontrent les départements en matière de finances. À cet égard, je partage les points de vue exprimés hier soir lors de l'examen de l'article 2. Je n'y reviens pas, mais il faudra certainement, monsieur le ministre – et rapidement – soit assouplir les règles relatives au RSA, en donnant notamment des marges de manœuvre aux départements, soit revenir à un système national.

En attendant, j'ai déposé un amendement visant à la récupération sur succession de l'APA, lequel a été malheureusement déclaré irrecevable. Je le regrette, car cela aurait été une bonne chose pour les recettes des départements. J'en prends acte, mais le débat n'est pas clos.